

EQUIPMENT

We would like to remind you of the following points regarding the equipment:

1. **As per the UCI Frameset Approval Procedure, all framesets have the obligation to carry a UCI label of their approval**, in order to be used in competition. Checks will be conducted by the Commissaires or UCI personnel.

2. **Wheels used in mass start races, as well as wheels developed after 1 January 2024 for use in time trial races, must also be approved by the UCI.** The list of approved wheels can be found on the [Equipment | UCI](#) of the UCI website.

3. It is the responsibility of both the team and the rider to ensure that all equipment used in competition meets the prevailing quality and safety standards for bicycles. **Moreover, modifying equipment used in competition in relation to products supplied by the manufacturer is prohibited** for obvious safety reasons. Whether it is a matter of modifying the length of the saddle, filing off fork drop-out safety lugs, or cutting a part of the shifters, etc. No modification of equipment that is not conducted by the manufacturer is authorised by the UCI.

4. In accordance with Articles 1.3.004 and 1.3.005 of the UCI Regulations, the use of technical innovations without the prior approval of the UCI is prohibited. **Technical innovations that have not been previously approved by the UCI** will not be allowed

5. Brake Hood Body inclination

The centre plane of the Brake Hood Body must align with the centre plane of the Traditional Handlebars (Drop area). In order to ensure that the braking system may be operated both safely and as designed (or intended), by pulling on the levers with the hands on the lever supports, a maximum inclination of 10 degrees is permitted between the two planes (see illustrations below).

Main Partners



Official Partners

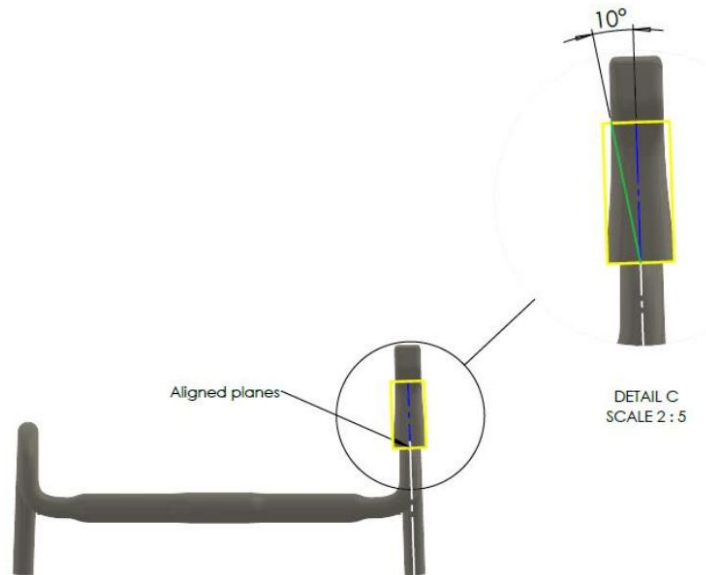


Official Supplier



Host Partners





6. Position on the bicycle

Riders must observe the standard position as defined by article 1.3.008. Sitting on the bicycle’s top tube is prohibited. Furthermore, using the forearms as a point of support on the handlebar is prohibited except in time trials.

7. Time Trial position regulations

The latest Time Trial position regulations, in force since 1 January 2023, divide riders into height categories, with each category having specific maximum permitted measurements for time trial extension bars. Please consult the [UCI Technical Regulations infographic](#) for the detailed dimensions.

Riders taller than 1.80m (Height Categories 2 and 3) must submit their height attestation at least 15 days before the start via the online form available on the [Equipment page](#) in order to be included on the UCI List of riders in Height Categories 2 and 3. Riders who are not on this List will be required to use a bike complying with the measurements of Height Category 1.

In addition, please ensure that the correct UCI Height Category Labels are applied to Time Trial bikes as described in the instructions [here](#).

During pre-checks, riders and mechanics will have the opportunity to pre-check bike measurements and equipment compliance. The final and official control of the bike and the equipment used by the rider will take place 15 minutes prior to the individual rider’s / team’s start time. Only this final check of bike and equipment determines the official decision on compliance.

Please note: during bike pre-checks, riders who are not included on the UCI List of Riders in Height Categories 2 and 3 will have the opportunity to undergo a height measurement.

Main Partners



Official Partners



Official Supplier



Host Partners



8. We remind you that any binding element (bridge) between extension bars or elbow rest is considered as the continuation of the extension bars. The binding element must have a minimum section of 1cm. Only one binding element is permitted (computer mount included)

9. Rider’s Clothing - articles 1.3.032, 1.3.033 and 1.3.033 bis.

The surface roughness of clothing is limited to a profile roughness of 1mm at most. Furthermore, items of clothing or accessories worn by the riders may not modify their morphology and any **non-essential element**, of which the purpose is not exclusively that of clothing or protection, is forbidden. Moreover, socks and overshoes used in competition may not rise above the height defined by half the distance between the middle of the lateral malleolus and the middle of the fibula head.

10. **During road events (i.e., mass start events), rider numbers must be fixed on the outer layer of the jersey/skinsuit** and not placed in pin-less number fixation systems/pockets. For clarity, pin-less number fixation systems/pockets are only permitted during time trials (including individual time trial and the team time trial mixed relay).

11. All the information regarding equipment can be found in the [Clarification Guide of the UCI Technical Regulation](#) in the Equipment page of the UCI website.

UCI Equipment Page



Thank you very much for your attention to these instructions. We would once again like to remind you that you should not hesitate to contact the Commissaires in the event of any problem or doubts regarding equipment.

UCI Sports Department

Main Partners



Official Partners



Official Supplier



Host Partners



ÉQUIPEMENT

Nous souhaitons vous rappeler les points suivants concernant le matériel :

1. **Conformément à la procédure d'homologation des cadres UCI, tous les cadres ont l'obligation de porter un label UCI de leur homologation**, afin de pouvoir être utilisés en compétition. Des contrôles seront effectués à ce sujet par les Commissaires ou le personnel de l'UCI.

2. **Les roues utilisées dans les courses en peloton ainsi que les roues utilisées dans les courses contre-la-montre et développées après le 1er janvier 2024 doivent être homologuées par l'UCI.** La liste des roues homologuées se trouve sur la [page Équipement](#) du site internet de l'UCI.

3. Il est de la responsabilité de l'équipe et du coureur de s'assurer que tout équipement utilisé en compétition respecte les normes de qualité et de sécurité en vigueur pour les bicyclettes. De plus, pour des raisons de sécurité évidentes, **il est interdit de modifier le matériel utilisé en compétition par rapport aux produits fournis par le fabricant.** Que ce soit pour modifier la longueur de la selle, limer les pattes de fourche, ou couper une partie des leviers de vitesse, aucune modification de matériel qui ne serait pas effectuée par le fabricant lui-même, n'est autorisée sans l'accord préalable de l'UCI.

Bien entendu, l'ajout de guidoline pour améliorer la prise en main est autorisée, mais elle doit être identifiable et positionnée uniquement aux emplacements des mains.

4. Conformément aux articles 1.3.004 et 1.3.005 du règlement de l'UCI, l'utilisation d'innovations techniques sans l'approbation préalable de l'UCI est interdite. **Les innovations techniques qui n'ont pas été approuvées au préalable par l'UCI ne seront pas autorisées**

5. Inclinaison du corps des poignées de frein

Le plan médian du corps des poignées de frein doit être aligné avec le plan médian du guidon traditionnel (partie basse). Pour garantir que le système de freinage puisse être utilisé en toute sécurité et conformément à sa conception (ou à son intention), en tirant sur les leviers de frein avec les mains sur les supports de leviers, une inclinaison maximale de 10 degrés est autorisée entre les deux plans. (Voir illustration ci-dessous)

Main Partners



Official Partners

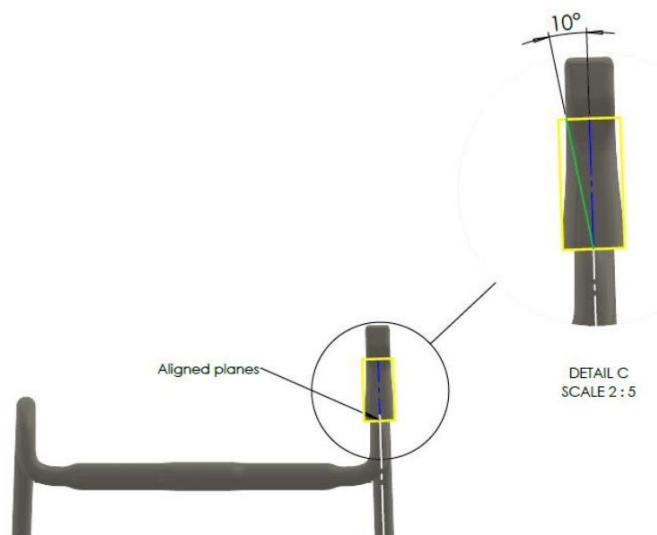


Official Supplier



Host Partners





6. Position sur la bicyclette

Le coureur doit respecter la position conventionnelle telle que définie à l'article 1.3.008. Par ailleurs, l'usage du tube supérieur horizontal de la bicyclette comme point d'assise est interdit. De la même manière l'usage des avants bras comme d'un point d'appui sur le guidon est interdit sauf lors des épreuves contre-la-montre

7. Réglementation de la position du contre-la-montre.

Les règlements relatifs à la position en contre-la-montre, en vigueur depuis le 1er janvier 2023, divisent les coureurs en catégories de taille, chaque catégorie ayant des mesures maximales autorisées spécifiques pour les prolongateurs de guidon de contre-la-montre. Veuillez consulter [l'infographie du Règlement technique de l'UCI](#) pour connaître les dimensions détaillées.

Les coureurs mesurant plus de 1,80 m (catégories de taille 2 et 3) doivent soumettre leur attestation de taille au moins 15 jours avant le départ via le formulaire en ligne disponible sur la [page Équipement](#) afin d'être inscrits sur la Liste officielle de l'UCI des coureurs des catégories de taille 2 et 3. Les coureurs qui ne figurent pas sur cette liste devront utiliser un vélo conforme aux mesures de la catégorie de taille 1.

De plus, merci de vous assurer que les étiquettes de catégorie de taille UCI appropriées sont appliquées sur les vélos de contre-la-montre comme décrit dans les instructions [ici](#).

Veuillez noter : lors des pré-contrôles des vélos, les coureurs qui ne figurent pas sur la Liste UCI des coureurs des catégories de taille 2 et 3 auront la possibilité de procéder à une mesure de leur taille.

Durant les pré-contrôles, les coureurs et mécaniciens auront la possibilité de vérifier au préalable les mesures du vélo afin de s'assurer que la position et le matériel sont conformes au Règlement UCI. Le contrôle final et officiel du vélo et des équipements portés par le coureur aura lieu 15 minutes avant l'heure de départ du coureur individuel ou de l'équipe. Seul le contrôle final du vélo et des équipements décide officiellement de leur conformité ou non.

Main Partners



Official Partners



Official Supplier



Host Partners



8. Nous vous rappelons que tout renforcement (liaison) entre les prolongateurs ou l'appui-coude est considéré comme la continuation des prolongateurs. Le renforcement doit avoir une section minimum de 1cm. Un seul renforcement de fixation est permis (support pour compteur inclus).

9. Vêtements pour coureurs - articles 1.3.032, 1.3.033 et 1.3.033bis.

La rugosité de surface des vêtements est limitée à une rugosité de profil de 1 mm au maximum. En outre, les vêtements ainsi que tout autre accessoire ne peuvent pas modifier la morphologie du coureur et tout élément non essentiel, dont la finalité n'est pas exclusivement vestimentaire ou de protection, est interdit. En outre, les chaussettes et surchaussures utilisées en compétition ne peuvent dépasser la hauteur définie par la moitié de la distance entre le milieu de la malléole latérale et le milieu de la tête du péroné.

10. Pendant les compétitions en ligne (compétitions en peloton), les dossards doivent être fixés sur la surface extérieure du maillot/combinaison et non placés dans les systèmes de fixation sans épingles/pochettes. Nous précisons que les systèmes de fixation sans épingles/pochettes sont permis lors des contre-la-montre (y compris le contre-la-montre individuel et le contre-la-montre par équipe en relais mixte).

11. Toutes les informations concernant le matériel peuvent être trouvées dans le [Guide de Clarification du Règlement Technique de l'UCI](#) sur la [page Matériel](#) du site internet de l'UCI.

UCI Equipment Page



Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces instructions. Nous vous rappelons encore une fois que vous ne devez pas hésiter à contacter les Commissaires en cas de problème ou de doute concernant le matériel.

Département des Sports UCI

Main Partners



Official Partners



Official Supplier



Host Partners

